

ABONNEMENT

NUMÉRIQUE
En un an... 25 fr.
En six mois... 13
En trois mois... 7
POSTE
En un an... 30 fr.
En six mois... 16
En trois mois... 8
ON S'ABONNE
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames, —... 30
Faits divers —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sont restituées dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

ON S'ABONNE

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1er JUI

A LA CHAMBRE

Questionné par le prince d'Arenberg sur le
drame épouvantable que la lettre de M<sup>r</sup> Hitt a
porté à la connaissance du monde civilisé, M.
Ribot a répondu qu'il attendait les explications
de l'Angleterre pour régler sa conduite, mais
qu'il était d'ores et déjà décidé à rendre le
gouvernement britannique responsable des ac-
tes inqualifiables de la Est-African-Company.

Jamais nous n'avions entendu M. le ministre
des affaires étrangères tenir un langage aussi
net et aussi ferme.

L-Il voulu faire un peu oublier l'abandon
de la revue de Nancy et donner quelque satisfac-
tion au pays indigné de cette reculade?

Ou bien a-t-il été prévenu que le gouverne-
ment anglais n'attendait que ses réclamations
pour y faire droit, et s'est-il montré brave parce
qu'il n'y avait aucun péril?

Toujours est-il qu'au grand étonnement de
la Chambre, M. Ribot a parlé hier avec quel-
que fierté. Il ne lui reste plus qu'à conformer
sa conduite à ses paroles. Il serait déplorable
qu'après avoir reculé devant l'Allemagne, notre
gouvernement reculat devant l'Angleterre.

Le gouvernement anglais nous doit plus que
quelques satisfactions dérisoires. Il faut qu'il
rétablisse dans l'Ouganda ce que Lutgard et
William ont détruit; il faut que le roi Mwanga
recouvre sa couronne; il faut que les coupables
soient sévèrement châtiés et que les victi-
mes soient vengées.

Il faut aussi qu'un accord soit conclu en vue
de prévenir le retour des scènes barbares dont
l'Ouganda vient d'être le théâtre.

L'occasion est excellente pour régler avec
l'Angleterre certaines questions qui intéressent
l'honneur et l'intérêt de la France dans l'Afri-
que centrale.

On vient de distribuer à la Chambre un pro-
jet de résolution, précédemment renvoyé à la
commission du budget, et qui a pour objet
d'établir entre toutes les associations religieu-
ses ou laïques l'égalité devant l'impôt.

Ce projet, en un seul article, a pour auteurs
MM. Cunéo d'Ornano, Arnoux, Laroche-Jou-
bert, Marius Martin, Jules Jaluzot, Ed. Muller
et R. du Saussay. En voici le dispositif:

« La commission du budget présentera à la
Chambre un rapport sur le régime fiscal des
associations religieuses, comparé à celui des
associations laïques, afin d'établir entre toutes
les associations l'égalité devant l'impôt. »

Nous applaudissons à l'honnête protestation
portée devant la Chambre, contre une iniquité
flagrante et odieuse entre toutes: celle qui fait
peser l'énorme impôt d'accroissement sur les
congrégations, où cet accroissement n'existe
pas. Pour mieux établir cette iniquité, M.
Cunéo d'Ornano et les co-signataires de son
projet demandent la réalisation d'une promesse
jadis solennellement faite par M. Rouvier,
mais que celui-ci a eu bien soin de mettre en
oubli.

Il s'agissait d'établir par une enquête impar-
tiale quelle était la situation des associations,
soit religieuses, soit laïques, au regard de l'im-
pôt, et, par ce seul énoncé, l'on s'explique à
merveille pourquoi M. Rouvier qui, comme mi-
nistre des finances, pressure si durement les
congrégations religieuses, n'ait pas été pressé
d'établir une comparaison qui prouverait à
tous, d'une façon éclatante, que c'est une
moquerie, en l'espèce, de parler d'égalité d'im-
pôts.

Sans doute, la discussion que provoquera le
projet dont il s'agit n'apprendra rien d'essen-
tiel au public, mais il est bon qu'elle se pro-
duise; car si, avec la majorité actuelle, l'on ne
peut espérer qu'elle fasse triompher le prin-
cipe de l'égalité devant l'impôt, elle aura du

moins cet avantage de mettre publiquement les
persécuteurs en face de leur mensonge et de
leur ignominie.

INFORMATIONS

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est réuni, hier
matin, à l'Élysée, sous la présidence de M.
Carnot et il a réglé la question de savoir s'il
y aurait, à Nancy, une revue ou un défilé à
l'occasion de la visite du Président de la Répu-
blique, le 6 juin prochain.

Le Conseil a décidé qu'il y avait lieu de régler
par une loi nouvelle la question du droit d'ac-
croissement, qui a provoqué des décisions
diverses et quelquefois contradictoires des cours
et tribunaux. Un projet de loi a été préparé
dans ce but; la rédaction en sera définitivement
arrêtée dans le prochain conseil.

LES FÊTES DE NANCY

Par suite de la suppression de la revue,
voici quel est le nouveau programme officiel
des fêtes de Nancy:

Le 5 juin, à 5 heures du soir, arrivée du
Président en gare de Nancy. Le cortège se ren-
dra à l'Hôtel de Ville où, du balcon central,
M. Carnot assistera au défilé de la 41<sup>e</sup> divi-
sion.

Après le défilé, M. Carnot se rendra à la pré-
fecture. A 9 heures un quart, retraite aux flam-
beaux sur la place Stanislas. Après la retraite,
M. Carnot visitera en voiture la Pépinière illu-
minée. Puis il ira successivement à 10 heures
à la grande salle Poirer, à 10 heures et demie
au théâtre, à 10 heures trois quarts au cercle
militaire.

Lundi, 6 juin, à 8 heures 45 du matin, ré-
ception, à la préfecture, des autorités civiles et
militaires.

— Celle qui chantait avec les loups, tout à
l'heure.

— Triple brute, parleras-tu clairement?

— Aussi vrai que je m'appelle La Valeur,
et que je suis caporal, la fille au père Jérôme...

Le commissaire leva sur lui son poing fermé.

— Ne vous emportez pas, dit tranquillement
le capitaine; vous achèveriez de lui faire
perdre la tête. Voyons, mon garçon, remets-toi.
Il s'agit, puisqu'il se trouve une habitation
dans le voisinage, de nous y mener. On nous
y donnera bien l'hospitalité pour une heure, et
l'on nous remettra dans notre chemin. Surtout
ne l'avise pas de m'appeler capitaine avant que
nous ayons regagné le régiment.

— Non, cap... non, citoyen Hector.

— Alors, en avant! n'aie pas peur de la
folle ni des loups. Marche! tu sais que nous
devons être au Lude avant le jour!

— Vous y seriez déjà sans ce maudit brouil-
lard!

La Valeur, dont la physionomie contrastait
fort, en cet instant, avec son surnom, ne ré-
pondit mot. Il se contenta de hâter le pas dans
la direction la plus opposée aux sapins, dont
il croyait toujours entendre les terribles hôtes.
Mais cette fois, comme s'il se fût orienté lui-

A 10 heures, départ pour Malzéville et visite
à l'Institut chimique. A 11 heures 30, retour à
la préfecture.

A 2 heures 15, départ pour la Pépinière, où
ont lieu les fêtes de gymnastique. A 3 h. 45,
inauguration de la statue de Claude Gelée, à la
Pépinière. A 4 heures 30, départ de la Pépi-
nière pour visiter l'hôpital civil. Sur la place
Lobau, qui se trouve sur le parcours, lâcher de
800 pigeons-voyageurs par la Société des Éclai-
reurs de l'Est.

A 7 heures, banquet à l'Hôtel de Ville.

A 9 heures 3/4, feu d'artifice sur l'Arc-de-
Triomphe de la place Stanislas.

Mardi, 7 juin, le Président de la République
partira à 9 heures 1/2 pour Lunéville.

TOUCHANT SOUVENIR

Le jour de l'arrivée de M. Carnot à Nancy,
les habitants de Metz voulant rendre hommage
à la patrie perdue, iront renouveler les fleurs
et les couronnes sur les tombes des soldats
français enterrés au cimetière militaire de Metz.

M. DRUMONT ET LES OFFICIERS JUIFS

Le capitaine Crémieu-Foa, à la suite des ar-
ticles parus dans la Libre Parole, a envoyé ses
témoins, les capitaines Devançay et Esterhazy,
à M. Drumont; celui-ci a constitué le colonel
de Bremond d'Ars et le marquis de Morès pour
ses témoins; ces messieurs ont dû s'aboucher
hier matin.

L'INCENDIE DE CORBEIL

On ne croit pas que l'incendie soit dû à la
malveillance. 60,000 quintaux de blé sont
détruits ou avariés. On craint pour la vie de
plusieurs blessés.

Deux blessés sont morts. Le corps d'un dis-
paru a été retiré à quatre heures du matin.
Le nombre des morts atteint huit. Il reste une
trentaine de blessés dont cinq ou six sont dans
un état désespéré.

Feuilleton de l'Écho Saumurois

La Folle de la Grand'Lande

Par OCTAVE FÈRE.

I

LE SABBAT DES LOUPS

(Suite)

— Te reconnais-tu maintenant?

— A peu près... Nous ne devons pas être
loin de la Tour-au-Gibet.

— Ah ça! drôle, as-tu dessein de nous ef-
frayer avec tes expressions et tes histoires!
Prends-y garde, il n'y ferait pas bon!

— Mais, citoyens, je vous jure... la Tour...
en question, est l'endroit où demeure le père
Jérôme, à un petit quart de lieue d'ici...

— Le père Jérôme?... répéta l'aîné des
voyageurs, comme si ce nom ne lui eût pas été
étranger.

Il s'arrêta involontairement une seconde.
Un sourire étrange contracta les muscles de son
visage. Mais, secouant aussitôt la tête, et plus
brutal que jamais:

— Eh bien! voilà dix fois que je te demande
s'il existe une maison dans ce désert. Depuis

six heures que nous avons quitté La Flèche, et
que tu nous fais marcher dans ces sables mou-
vants, il faut que nous reprenions haleine et
que nous séchions nos habits.

— Si tu ne connaissais pas le pays, mon gar-
çon, dit le second voyageur, tu aurais mieux
fait de l'avouer, car enfin c'est toi qui l'es of-
fert à nous conduire.

— C'est vrai, capitaine, mais je me suis égaré.
La faute en est à l'obscurité; car, pour le pays,
comment ne le connaîtrais-je pas, ne l'ayant
quitté qu'à la conscription.

— Assez de paroles! interrompit le premier
voyageur, qui paraissait monté au paroxysme
de la préoccupation et de la mauvaise humeur.
Nous le verrons ce père Jérôme! Peut-on trou-
ver chez lui du feu et un verre de boisson?

— Quoi! vous voulez aller à la Tour?

— Pourquoi pas!

— Dame! citoyen commissaire, c'est que la
Tour... n'est pas une maison comme les autres.

— Qu'est-ce qu'il y a encore là-dessous?

— Le vieux Jérôme est le père de la folle...

Le commissaire dissimula sous un geste d'im-
patience une contraction nerveuse qui lui ser-
rait la poitrine.

— Quelle folle?

(A suivre.)

Samedi, le général Munier, entouré d'un brillant état-major, a présenté le 49<sup>e</sup> de ligne au roi de Suède. En arrivant à Biarritz, le régiment s'est massé en colonne de bataillon sous le commandement du colonel Gillon.

Le roi de Suède est descendu dans la cour de l'hôtel, et la musique a fait entendre l'hymne suédois pendant que les soldats présentaient les armes.

Oscar II s'est longuement entretenu avec le général, qu'il a gardé à déjeuner. Il a parcouru les rangs, adressant des compliments aux soldats sur leur belle tenue. Il a pris un fusil Lebel des mains d'un soldat et a examiné l'arme avec beaucoup d'attention. Le défilé s'est effectué aux accords de la *Marseillaise*.

Le roi Oscar se propose de passer quatre jours à Paris incognito.

**VOIR A LA 4<sup>e</sup> PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX**

## Chronique Locale

ET DE LOUEST

### Conseil municipal de Saumur

SÉANCE DU 30 MAI 1892

Le nouveau Conseil municipal de Saumur a tenu sa première réunion lundi soir.

A 8 heures, M. Vinsonneau a fait son entrée avec MM. Peton et Poidevin, adjoints. Déjà avaient pris place MM. Hubert, Contard, Guibert, Doussain, Bonneau, Langlois, Piéron, Rolland, Bribard, Poisson, Besnard, Péan, Lamy, Lacroix, Paget, Girandier, Rivain. MM. Julienne Simon, Pannier, Grosbois sont arrivés successivement.

Etaient absents : MM. Terrien, Milon, Galbrun, Boisson.

Le maire ouvre la séance et invite le Conseil à nommer un secrétaire pour la session budgétaire. M. Piéron ayant réuni le plus de suffrages, prend place au bureau.

Le maire fait l'énumération des comptes administratifs dont il a reçu communication, ajoute celui de la ville de Saumur, le budget principal de 1893 et le budget additionnel de 1892.

Le maire annonce que, suivant l'usage, les divers services municipaux ont été divisés en quatre parties qui nécessitent quatre commissions :

1<sup>o</sup> La commission des finances comprenant huit membres ;

2<sup>o</sup> La commission de la voirie, des bâtiments, des eaux et du gaz, comprenant huit membres ;

3<sup>o</sup> La commission de l'instruction publique et du théâtre, comprenant quatre membres ;

4<sup>o</sup> La commission des fêtes, comprenant quatre membres également.

Pour ces commissions, ajoute M. le Maire, dans une réunion préparatoire nous en avons dressé les listes afin de ne pas prolonger indéfiniment les scrutins, et nous allons vous les soumettre pour que vous procédiez à un vote régulier.

#### Commission des finances

La liste présentée par le maire comprenait MM. Piéron, Boisson, Doussain, Terrien, Julienne Simon, Paget, Lacroix et Poisson.

Au vote, les sept premiers réunissent 23 suffrages, M. Poisson 10, M. Girandier 10, M. Coutard 2. M. Girandier bénéficie du privilège de l'âge ; mais on reconnaît qu'au premier tour il faut la majorité absolue et aussitôt il est procédé à un nouveau scrutin entre MM. Girandier et Poisson.

Le résultat donne 14 voix à M. Girandier, qui est élu, et 6 à M. Poisson. M. Coutard a 3 voix.

Ainsi, c'est très clair, dès la première réunion, nos édiles se posent comme adversaires de la minorité : et surtout dans la question des finances, ils ne veulent pas que l'un des représentants du parti conservateur y voit de trop près.

#### Commission de la voirie, des bâtiments, eaux, gaz

La liste présentée par le maire a un succès complet. Cela s'explique, aucun conservateur n'était sur les rangs.

Sont donc élus par 22 et 23 voix : MM. Galbrun, Contard, Bonneau, Hubert, Pannier, Guibert, Rivain et Péan.

#### Instruction publique et théâtre

M. le Maire présente, comme membres de cette commission, MM. Milon, Lamy, Langlois et le Dr Besnard.

Immédiatement les trois premiers sont élus par 23 voix.

Viennent ensuite : MM. le Dr Besnard 9, Rolland 9, Grosbois 5.

Il y a lieu de procéder à un second tour. Cette fois encore, comme pour les finances, le conservateur est évincé.

M. Rolland est élu par 13 voix. M. le Dr Besnard en a 5, M. Grosbois 2, M. Poisson 1.

Un conservateur à l'instruction publique a paru compromettant.

#### Fêtes

M. le Maire présente comme candidats MM. Bribard, Grosbois, Poisson et le Dr Besnard.

Le Dr Besnard. — Il me semble inutile de voter.

— En effet, réplique M. Vinsonneau. Qu'en pensez-vous, messieurs ?

En chœur. — C'est inutile.

MM. Bribard, Grosbois, Poisson et Besnard composent donc la commission des fêtes.

Les deux conservateurs dans cette commission ! On a voulu paraître donner un témoignage de confiance, auquel personne ne se laissera prendre. Le rôle de cette commission est nul ; le programme des fêtes est le même depuis longtemps ; la commission ne dispose que d'une fusée de plus ou de moins et d'un mât de cocagne.

Le maire invite MM. les commissaires des finances à se réunir dès le lendemain pour l'examen du budget.

#### Commission des Hospices

Puis il présente, comme délégués du Conseil municipal près de la commission des Hospices, MM. Milon et Piéron, qui sont élus par 21 et 20 voix.

#### Commission du Bureau de bienfaisance

Les anciens délégués du Conseil près de cette commission sont MM. Doussain et Hubert.

Ils sont réélus tous les deux, M. Doussain par 20 voix, M. Hubert par 16 voix.

Les autres voix s'égarèrent sur MM. Julienne Simon, Bonneau, Lacroix, Guibert, Lamy, Galbrun et Grosbois.

#### Caisse d'épargne

Les délégués de l'administration municipale près de la Caisse d'épargne comprend deux séries, dont une est sortante cette année, comprenant MM. Girandier, Common, Salmon, Galbrun et Bourguignon.

M. Galbrun refuse un nouveau mandat ; M. Bourguignon est démissionnaire — cela se conçoit.

M. Vinsonneau propose donc et prie ses collègues de ne pas s'y opposer, car il n'est pas facile de recruter des hommes de dévouement :

MM. Common, Salmon, notables ; Girandier, Bribard, Paget, conseillers municipaux ;

M. Morin, notable, qui remplacerait M. Paget comme directeur adjoint.

Tous ces candidats sont élus pour trois ans.

#### Affaires diverses

Le maire passe à l'examen des affaires diverses. La première est une demande de dispense du service militaire par le sieur Garnavot, incorporé au 101<sup>e</sup> d'infanterie, à Laval.

Le Conseil est favorable, la situation de la famille de cet homme étant fort intéressante.

Une demande de M. le Commissaire de police, pour améliorer sa situation, et une autre de M. Allary, pour augmentation de traitement, sont envoyées à la commission du budget.

La ligne téléphonique de Paris à Bordeaux passant par Saumur, l'Administration municipale avait demandé au maire de Bordeaux à

quelles conditions il pourrait être fait un raccordement à Saumur. Le maire de Bordeaux a répondu que les frais d'installation coûtaient 650,000 fr., couverts par la Chambre de commerce de Bordeaux, la Ville et la Chambre de commerce de Paris ; qu'il ne pourrait en disposer, et ne croyait pas à la possibilité du raccordement demandé.

M. Vinsonneau pense qu'il faut y renoncer ; on verra plus tard s'il y a possibilité de se relier avec la ligne d'Angers.

M. l'Inspecteur des écoles demande une amélioration du sort des sous-maitres d'enseignement.

Renvoyé à la commission du budget.

Le maire demande à être autorisé à céder, au prix d'expertise, à M. Pasquier, des moellons appartenant à la Ville.

M. l'Agent-Voyer estime ces matériaux 63 francs 22 et M. Pasquier accepte.

Le Conseil donne cette autorisation.

Le Conseil, sur l'avis du maire, donne également un avis favorable pour la réfection du chemin vicinal ordinaire n<sup>o</sup> 4 sur une longueur de 1,229 mètres allant du bureau d'octroi des Moulins à la nouvelle route de Fontevault.

La Ville n'a pas à se procurer des ressources nécessaires pour ce chantier, le crédit des chemins vicinaux n'étant pas épuisé. Il ne faut du reste à la Ville pour ce travail qu'un crédit de 1,744 fr. 50.

M. Jourdain, inspecteur des cours de dessin, a fait un rapport dans lequel il signale la nullité des résultats obtenus par le cours de la rue du Prêche.

Le maire reconnaît la justesse de cette observation. Il estime cependant que la suppression de ce cours serait fâcheuse, parce qu'il rend service à bien des jeunes gens.

Il propose de renvoyer cette question à la commission de l'instruction publique qui étudiera quelles améliorations et modifications devraient être apportées à cette institution.

M. Vinsonneau a été appelé comme maire de Saumur à l'inauguration de l'Exposition régionale de Tours, et en cette circonstance il a reçu les félicitations du ministre du commerce pour l'exposition de l'Ecole industrielle de Saumur. Les travaux présentés par les élèves de M. Rigolage sont, en effet, le clou de l'exposition scolaire à Tours ; le ministre ne pouvait en croire ses yeux et il a chargé M. Vinsonneau d'adresser en son nom à M. Rigolage ses félicitations.

M. Vinsonneau pense que le Conseil doit s'y associer et donner également au directeur de cet établissement municipal un témoignage de sympathie. La Ville en est fière, ajoute M. le Maire, et le soutiendra dans la mesure de ses ressources financières.

Le Conseil approuve.

Le maire demande au Conseil de classer dans les cotes irrécouvrables la taxe militaire annuelle de 6 fr. à payer par trente-deux jeunes gens de la ville.

L'enquête faite par la police sur ces jeunes gens ne leur est nullement favorable, et ils sont, par des causes diverses, dans une situation insolvable.

M. Lamy estime que si on les incorporait pendant quinze jours, faute de paiement, ils trouveraient bien les 6 fr.

C'est l'opinion du Conseil qui vote conformément à l'avis du maire.

Le maire demande que la Ville fasse droit à la réclamation de M. le Général commandant l'Ecole de cavalerie, en macadamisant la place comprise entre le manège des Ecuys et les Ecuries.

Le crédit de la voirie non épuisé fera face à cette dépense.

Le Conseil ne fait pas d'opposition.

M. le Maire déclare qu'il n'a plus rien à l'ordre du jour et donne la parole aux conseillers.

M. Piéron sollicite des explications sur une somme de 4,000 fr. que l'Etat met à la disposition des Hospices pour l'amélioration des salles de l'hôpital militaire.

M. le Maire dit que la Ville n'est nullement

engagée dans cette affaire, que l'architecte de la Ville, d'un commun accord avec M. le commandant du génie, étudiera les améliorations projetées pour qu'elles ne dépassent pas l'allocation ci-dessus et que l'Hospice ne soit pas entraîné dans une dépense qui obérerait son budget.

Là est toute la question.

M. Hubert rappelle que l'engagement de la compagnie de sapeurs-pompiers prend fin au mois de juillet. Il espère que le Conseil accordera à la compagnie le même crédit que précédemment et qu'en outre il la fera participer à la caisse générale des retraites créée pour les pompiers et déjà en fonction.

Il ne s'agit que d'une somme annuelle de 3 fr. par homme.

Le maire rend hommage au dévouement des pompiers, il demande que les statuts de cette caisse soit déposés pour être étudiés par la commission des finances.

M. Langlois prie l'administration de prendre toutes les mesures d'hygiène nécessaires pour l'assainissement des égouts, des ruisseaux, etc.

M. Coutard préconise l'arrosage en grand par des tuyaux s'adaptant aux prises d'eau et par le tonneau d'arrosage.

M. Vinsonneau jette un regard à son collègue M. Peton, le prie de se charger de cette question d'hygiène.

M. Bribard appelle les faveurs de l'administration pour la ruelle d'Enfer.

La séance est levée.

#### UN ORAGE

Hier, le tonnerre s'est fait entendre à plusieurs reprises dans le sud de Saumur.

On nous apprend qu'un violent orage a éclaté entre Brissac et Martigné-Briand. Cette dernière commune eût particulièrement souffert de la grêle.

Ce même orage a passé la Loire au-dessus de Trèves et Chenetutte et est allé se dissiper dans la vallée.

Il n'y a pas eu une goutte d'eau à Saumur.

La campagne entre Angers, Beaufort, Longné et Blou a reçu une bonne averse qui a été bien accueillie de tous. On ne parle pas de grêle dans cette région.

#### LE MOIS DE MAI

Le mois de mai nous a donné des chaleurs que bien souvent le mois de juillet présente à peine. Nous avons vu le thermomètre monter jusqu'à 33°.

Et, avec cela, pas de pluie !

Si quelques jours encore la sécheresse persiste, si une ondée bienfaisante ne vient pas humecter la terre qui meurt de soif, ce sera un véritable désastre pour les céréales, comme pour la vigne elle-même, qui, après les gelées d'avril, redonnait de belles espérances.

Vraiment, la terre est fortement éprouvée. Nos agriculteurs sont anxieux ; ils jettent sur l'horizon des yeux désespérés ; ils regardent chaque soir s'ils n'aperçoivent pas de gros nuages bien noirs portant dans leurs flancs des torrents de pluie... et toujours rien.

Les blés sont brûlés et les foin perdus.

Mauvaise année encore !

#### CONGÉS DE LA PENTECÔTE

Les congés de la Pentecôte, dans les lycées et collèges, sont fixés comme suit :

Sortie le 4 juin après la classe du soir et rentrée le mardi 7 juin.

#### Etat civil de la ville de Saumur

##### NAISSANCE

Le 31 mai — Paul Appert, rue des Boires.

##### MARIAGES

Le 31 mai. — Pierre Levet, marchand, à Saint-Lambert-des-Levées, a épousé Marie Authier, sans profession, à Saumur ; — Léon-Louis Robert, peintre en bâtiments, a épousé Elise-Clémence Nourrisson, couturière, tous deux à Saumur.

##### DÉCÈS

Le 31 mai. — Germaine-Augustine Perré, 41 ans, route de Yarrains ; — Alice-Agathe

Marie-Antoinette Audier, épouse de Félix-Eugène-Marie Gouzil, 23 ans, rue des Pajens ; — Alfred-Angelo Dubosson, 5 ans, rue de la Petite-Bilange.

### SUICIDE

On a trouvé, ce matin, pendu dans un petit appartement près de son logement, le nommé Jean Malot, âgé de 64 ans, qui habitait la maison Leroux, quai Saint-Nicolas.

La cause de ce suicide est sans doute la misère. Renvoyé il y a un mois des magasins à fourrages où il travaillait depuis trente ans, Malot devait encore quitter sa loge de concierge à la Saint-Jean prochaine.

Il laisse une pauvre femme de 73 ans, presque totalement aveugle.

### LA PLANÈTE VÉNUS

Tout le monde a pu admirer, dans le ciel du soir, cette magnifique planète depuis le mois de mars. Elle va nous quitter pour un moment et à la fin de juin elle sera moins facile à voir. Mais avant de nous abandonner, elle va encore nous présenter une curiosité à remarquer.

L'éclat de ce bel astre tient à deux causes. En premier lieu, le soleil n'en éclaire que la moitié, et cette moitié est située plus ou moins favorablement pour nos regards, de façon que nous ne pouvons guère la voir tout entière et que, vue dans une lunette avec un verre de couleur foncée devant l'oculaire, elle nous présente une phase comme la lune. On peut aussi apercevoir cette phase avec une lunette quelconque sans verre foncé, en regardant Vénus au commencement du crépuscule, et, encore mieux, avant le coucher du soleil.

En deuxième lieu, l'éclat de Vénus tient aussi à sa distance de la Terre. Sa distance la plus convenable, combinée avec sa phase la plus grande possible, constitue donc une condition du plus bel éclat possible pour cette planète si belle à voir.

Or, ce sera demain jeudi 2 juin que ce moment le plus favorable arrivera. Les personnes qui auront repéré Vénus les jours précédents au moyen d'un bâton fixé dans la direction de l'astre pourront, ce jour-là et les jours voisins, la voir plus facilement dans le ciel avant le coucher du soleil que les autres jours.

Nous apprenons le prochain mariage de M. Paul Coulbault, docteur en droit, avocat à la Cour d'Angers, fils de M. Jules Coulbault, secrétaire général de l'Université catholique d'Angers, avec Mlle Marie-Germaine Poirier, sœur de notre excellent confrère M. Poirier, rédacteur en chef de l'Anjou.

### COMMUNE DES ROSIERS

Lundi 6 juin 1892

### ASSEMBLÉE DE LA PENTECOTE

#### Programme

A 10 heures. — Tir aux Pigeons.  
A 1 heure 1/2. — Grande CAVALCADE au profit des pauvres.  
Sonneurs de trompe; Héraults d'armes; Seigneurs; Jeanne d'Arc; Ecuyers; Seigneurs; Char de l'Agriculture; Cavaliers; Char de la Boulangerie; Cavaliers; les Mariés de Montfort; Char de la Marine; Cavaliers; Char de la Musique; Cavaliers; les Évadés de la Grenouillère; Char de l'Avenir; France et Russie; Arabes; Don Quichotte et Sancho; Moulin de Bon Quichotte; Voitures surprises; Groupes à pied; Charlatan; Quêteurs à pied et à cheval; Marocains; Tziganes.  
Grande Ménagerie John Briddell et Co: éléphants, lions, ours, singes, tigres, etc., etc.  
Le célèbre dompteur John Briddell entrera dans la cage de ses animaux féroces.  
De 5 à 6 heures. — Sur le Mail, grand concert par la musique des Rosiers.  
Course aux œufs à cheval et Jeux variés.  
Le soir. — Feu d'artifice, Illumination du Mail, Retraite aux flambeaux.

### LA CATASTROPHE D'EPINARD

Dès lundi matin, M. le général Mourlan est allé à Trélazé. Une voiture d'ambulance a ramené vers onze heures les corps des deux malheureux pontonniers. Un médecin-major avait fait préalablement les constatations d'usage.

M. Bariller père et l'oncle de Levêque, qui est forgeron à Trélazé, sont allés également reconnaître l'un son fils et l'autre son neveu.

Les victimes ont été amenées à Angers dans la journée.

Mlle Hélène Gaigneux était âgée de vingt-quatre ans. Elle était depuis peu domestique chez M. le capitaine Destigny. Chose bizarre, elle avait quitté une place, parce qu'elle était ennuyée d'aller, chaque dimanche, à Epinard, où ses anciens maîtres possèdent une campagne.

Les deux pontonniers, dont nous avons donné hier les noms, sont originaires du département du Nord.

M. Levêque était âgé de trente ans environ. Il était ouvrier carrier.

M. Lévy, la cinquième victime, était arrivé depuis deux mois seulement à Angers et était installé dans un magasin situé place du Ralliement. Il faisait le commerce de bonneterie et de lingerie. Sa famille habite à Tours. Il était marié, mais était seul depuis quatre ou cinq jours, sa femme étant allée faire un voyage dans les Vosges. Il n'a pas d'enfants. Le défunt appartenait à la religion israélite.

M. Louis Bariller devait se marier sous peu. Sa disparition cause à ses parents une douleur que le temps ne parviendra jamais à amoindrir.

« C'est bien le meilleur que je perds », nous a dit M. Bariller.

Louis Bariller venait de terminer son service militaire. C'était un excellent garçon, très doux, très rangé, qui adorait sa famille et ne lui avait jamais causé l'ombre d'un chagrin.

Les obsèques des deux pontonniers, MM. Hedoult et Bouillard, ont eu lieu ce matin à l'hôpital.

L'enterrement de M. Bariller a eu lieu également ce matin à 8 heures, place du Lycée.

Quant à M. Levêque, nous croyons que le corps a été transporté à Trélazé.

Mlle Gaigneux a été transportée à la Pouèze où habite sa famille.

M. Lévy a été transporté hier à Tours.

Disons en terminant que Mlle Bariller, la seule personne sauvée, quoique toujours souffrante, est dans un état qui n'inspire pas d'inquiétude.

### LE PARRICIDE D'INGRANDES

Dimanche matin, un crime a mis en émoi la commune du Mesnil. M<sup>me</sup> Terrien a été trouvée étranglée avec une corde dans sa grange. La famille Terrien jouissait d'une certaine aisance.

On a tout lieu de croire que l'assassin est le fils même de la victime. Dans la soirée du crime, on l'a vu à cheval à Ingrandes. Il avait ses vêtements en lambeaux, et l'air égaré. Toute la soirée, la gendarmerie a été à la recherche du coupable. Mais on croit qu'il s'est suicidé en se noyant dans la Loire. On a, en effet, retrouvé son cheval à la Gravelle, près de Saint-Florent-le-Vieil.

Lundi, 10 heures, soir.  
On a retrouvé, dans la Loire, le corps d'un noyé, qu'on croit être celui du fils Terrien.

Le désespoir de M. Terrien père est épouvantable. Il avait perdu, il y a quelque temps, deux enfants, et il ne sait à quel mobile attribuer le crime de son fils.

Celui-ci est âgé de dix-huit ans, et très faible de constitution. Depuis quelque temps déjà il donnait des signes de dérangement d'esprit. M. Terrien père était occupé dans le bourg du Mesnil quand le drame s'est accompli. Quand il revint chez lui, il vit sa femme gisant à terre, une corde au cou, et donna l'alarme.

M<sup>me</sup> Terrien a dû lutter avec toute l'énergie du désespoir contre son agresseur. Elle était âgée de trente-sept ans et très forte.

(Patriote.)

### LE CRIME DE NEUVY-LE-ROI

#### COUPS DE REVOLVER SUR UN MAGISTRAT

Voici des détails circonstanciés sur la tentative d'assassinat qui a mis lundi en émoi la petite ville de Neuvy, arrondissement de Tours.

Un sieur Chéreau, cultivateur à Chemillé-sur-Dègne, avait été condamné par un jugement rendu par M. Hubert, juge de paix de Neuvy.

Il en avait gardé contre l'honorable magistrat une vive rancune et avait résolu de se venger.

Lundi matin, Chéreau se rendit au domicile de M. Hubert et attendit qu'il sortit de chez lui.

Aussitôt qu'il l'aperçut, le misérable braqua sur lui son revolver et lui en tira un coup.

M. Hubert fut atteint; mais la balle ne fit que traverser les habits et contusionner la hanche.

Un passant, le nommé Faure, garde-pêche, ayant assisté à la scène, se précipita immédiatement sur l'assassin et l'empêcha de tirer un second coup sur sa victime.

On ne saurait trop louer le sang-froid et l'énergie de ce brave citoyen qui est parvenu à se rendre maître du forcené, et l'a remis lui-même entre les mains de la gendarmerie.

Aussitôt que la nouvelle fut connue à Tours, le parquet se rendit à Neuvy pour y faire son enquête.

Interrogé par M. le juge d'instruction, l'assassin a très nettement déclaré qu'il regrettrait de ne pas avoir tué le juge de paix.

Chéreau comparaitra devant les prochaines assises.

### HATEZ-VOUS

M. BERTHAULD, le chirurgien pédicure spécialiste qui obtient en ce moment à Saumur un si grand et si légitime succès, doit nous quitter vendredi soir 3 juin, sans aucune remise possible, à cause d'engagements pris dans d'autres villes, où il a l'habitude de se rendre chaque année.

Bien imprévoyants seraient ceux qui ne profiteraient pas des quelques jours que M. BERTHAULD doit encore passer parmi nous pour se débarrasser de ces hôtes incommodes qu'on appelle cors, oignons et ongles incarnés, d'autant plus que l'habile opérateur ne pourra revenir à Saumur que l'année prochaine à la même époque.

Le cabinet d'opérations de M. BERTHAULD est ouvert tous les jours, de 1 h. à 4 h., rue Dacier, n° 47.

En dehors de ces heures, il se rend sur demande à domicile aux mêmes conditions.

Prix, par opération : 2 fr.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 31 mai 1892.

Le marché se montre hésitant, la Bourse semble craindre que les modifications apportées à la loi des Caisses d'épargne restreignent les disponibilités à employer en achats de rentes. Le 3 0/0 ancien est plus faible à 97.95; le nouveau à 98.15 et le 4 1/2 à 105.20.

La Rente Italienne conserve une allure très ferme à 91.50; l'Extérieure cote 67 1/16. Le 3 0/0 Portugais se maintient à 28 7/16. On attend demain la ratification officielle de l'arrangement arrêté entre les comités et le délégué du gouvernement.

Le Rouble cote 266 1/4; le nouveau Russe 77.35 et l'Orient 69.90.

La Banque de France s'échange à 4,145 et le Crédit Foncier sur le bruit qui se répand de la démission du gouverneur, recule à 4,126. La Banque de Paris reste à 673 et le Crédit Lyonnais à 786. La Société Générale conserve le cours de 465.50. L'action Immeubles de France est demandée au comptant à 485 fr.

Les actionnaires de la Banque Internationale de Paris réunis en assemblée générale le 20 mai ont entendu le rapport du conseil d'administration; ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1891 et fixé le dividende à 20 fr. par action. Un acompte de 12.50 ayant été payé le 2 janvier dernier, le solde soit 7.50 sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Ils ont approuvé le report à nouveau du solde des bénéfices de l'exercice 1891 s'élevant à 362,124.58; réélu MM. Morel Kahn et Salles membres du

comité de censure et nommé MM. Durand, de Carrère et Kulp, commissaires.

L'assemblée générale des actionnaires du Crédit foncier de Tunisie n'ayant pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant d'actions déposées a été ajournée.

Les Chemins économiques cotent 407 fr.

### Dernières Nouvelles

Paris, 1<sup>er</sup> juin, 12 h. 41 soir.

C'est ce matin qu'a eu lieu le duel à l'épée entre M. Edouard Drumont et le capitaine Crémieu-Foa (dont nous parlons à notre 1<sup>re</sup> page).

Après un engagement court mais très vif, M. Drumont a été légèrement blessé au-dessous de l'œil.

HAVAS.

### Marché de Saumur du Samedi 28 Mai

Froment-commerce, l'hectolitre	20	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. halle (moyenne)	19 80	Veau	2
Méteil	16 15	Mouton	2 40
Seigle	12 50	Porc	1 60
Orge	10 50	Poulets la couple	4
Avoine	7 50	Dindonneaux	14
Sarrasin	12	Canards	4 50
Haricots blancs	20	Oies	—
Haricots rouges	19	Beurre le kilog.	2 20
Fèves	—	(Œufs la douzaine	— 80
Noix	16	Foin, la charretée de 780 kilog.	95
Châtaignes	—	Luzeine	90
Sel les 100 kil.	15	Paille	35
Son	13	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique,	10	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	32
Farine, la culasse de 157 kilog.	56	id. 2 <sup>e</sup>	30
		id. 3 <sup>e</sup>	28
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 33 33	—	Charbon de terre	4 50
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 31 88	—		

### PILULES GICQUEL, la Boîte 1<sup>fr</sup> 50

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

### PILULES MARTIALES De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).  
Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

**Anémie, Chlorose, Eczéma.**  
20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

### P. ANDRIEU

#### ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.  
Café.  
Bougie.  
Chocolat.  
Conserves.  
Sirops.  
Vin rouge.  
Vin blanc.  
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

### De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**Rapport faillite Hugues**

Par jugement du 31 mai 1892, statuant sur l'opposition faite par M. Hugues, négociant pharmacien aux Rosiers, au jugement du 24 mai dernier qui l'avait déclaré en état de faillite, considérant que le créancier poursuivant a été désintéressé, et qu'aucune nouvelle demande en paiement n'a été produite à ce jour.

Le Tribunal de commerce de Saumur a rapporté le jugement qui avait déclaré M. Hugues en état de faillite.

Pour extrait,  
(433) Le Greffier, COLLIN.

**A VENDRE**

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

**UN CLOS**

D'une contenance de 70 ares  
Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin.  
Situé au Pont-Fouchard.  
S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> COURALEAU.

UN CÉLIBATAIRE demande ménage, le mari comme jardinier et la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

**Appartement au 1<sup>er</sup> étage**

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine.

rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

**Corsets sur Mesure**

**ET CORSETS AVEC SUPPORTS**

Pour jeunes Filles.

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHATELAIS, 18, Grand'Rue, Saumur.

**A LOUER**

**APPARTEMENT**

Au 2<sup>e</sup> étage

Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.

S'adresser, 19, rue de la Tonnelle. (234)

UN JOURNAL DÉPARTEMENTAL, libéral-conservateur, paraissant trois fois par semaine, demande un SECONDE REDACTEUR pouvant justifier des meilleures références.

Ecrire aux initiales D. D., à l'Agence Haras, place de la Bourse, 8, Paris.

**MAGASINS DE PIANOS & DE MUSIQUE**

Saumur, 55, rue S<sup>t</sup>-Nicolas, ancien magasin de M. Bourguignon

**HENRI EICHE**

Facteur de pianos et ancien accordeur des premières maisons de Saint-Petersbourg et de Paris

FOURNISSEUR DE L'ÉCOLE DE CAVALERIE

Vente - Échange - Accord - Réparation et Location de Pianos

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion des premières marques, ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc.,

A DES PRIX EXCEPTIONNELLEMENT AVANTAGEUX  
LOCATION DE PARTITIONS & DE MUSIQUE

La confiance que le public de Saumur et des environs a bien voulu m'accorder pendant de longues années, est justifiée par les soins minutieux apportés dans toutes les réparations et accords.

**Épicerie Parisienne**

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

**IMBERT FILS**

SUCESSEUR

A l'occasion de sa prise de possession, M. IMBERT FILS a fait subir une Baisse à de nombreux Articles. Comme par le passé, la Maison s'attachera à ne vendre que des Produits de choix, de qualité irréprochable et à des prix défiant toute concurrence.

**Demander le Catalogue**

LIVRAISONS RAPIDES A DOMICILE

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**Saison Printemps et Été — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Été**

**MAISON CREMIEUX**

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

Très beau choix de Draperie noire et bleue pour Costumes de Communion (sur mesure)

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

**PARIS — SAUMUR — BORDEAUX**

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	6		9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 33		
Château-du-Loir	10 13		12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51		
Noyant-Méon	11 20		1 5	3 8	7 40	1 13		5 54		
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 4		
Vernantes	11 43			3 30	8			6 14		
Blou	11 54			3 41	8 10			6 24		
Vivv	12 2			3 49	8 17			6 31		
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42		
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7		
SAUMUR (État)										
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11		
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50		
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3		
Chacé-Varrains		8 47	10 52		4 29	8 49		7 9		
Brézé-Saint-Cyr		9 11			4 37	8 56		7 17		
Montreuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	2 59	7 33	
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	3 28	8 14	
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	5 20	11 40	
Saintes				6 24	11 52		6 22	7 53	2 22	
Bordeaux				9 52	4 18		9	11 13	4 54	

**BORDEAUX — SAUMUR — PARIS**

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux			5 40			8 20			3	
Saintes			7 12	9 9		11 39	5 13		6 40	
Niort	5 25		9 42	10 51		2 5	5 35	8 10	8 30	
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 45	8 40	10 10	10 46	
Montreuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1 9	10 32	11 15		
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41			
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50			
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3 3	5 29	9 55			
SAUMUR (État)										
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte		3 13	5 42	10 3			
(départ)		7 25	matin		2 52	5 20				
Nantilly (départ)		7 36	11 36		3 4	5 31				
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46		
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53		
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57					
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6					
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19					
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31					
Noyant-Méon	9 1	12 58	2 15	4 10	6 45		11 44			
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12		
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5		
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45		

**LIGNE D'ORLÉANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes d.	10 47				8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35				
Angers d.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 35						
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1						
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23							
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32							
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41							
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 56	6 58	10 24						
— d.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30						
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21							
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 39	10 50						
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16						
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 21	9 51	11 48						
Paris arr.	10 39		4 48	10 46	2 35	11 58								

**PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES**

STATIONS	Expr.		Omn.		Expr.		Omn.		Direct	
	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin
Paris (départ)	9 25	11 45	11 15	12 45	11 20	11 20	12 20			
Tours (départ)	1 34	4 51	7 15	10 47	2 53	5 25	8 47			
Langeais	2 23	5 46	8	11 39	3 30	6 8	9 30			
Port-Boulet	2 45	6 18	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7			
Varennes		6 29	8 51	12 22		6 54	10 19			
Saumur (arrivée)	3 2	6 40	9 4	12 33	4 5	7 12	10 42			
— (départ)	3 8	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42			
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25				
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32				
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39				
a Ménitrie	3 31	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13			
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53			
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 46					

**SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON**

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31			
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50			
Chinon	9 4	1 7	7 14			

**POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS**

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers			6 5	6 45	12 53			
Moncontour			7 41	10 47	2 42			
Loudun			8 42	1 39	3 56			
Montreuil (ar.)			9 19	3 21	4 35			
— (départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30			
le Vandolnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43			
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56			
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5			
Martigné	7 45	10						